



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/10/141

Finances locales - subventions

Séance du 14 octobre 2024
Date de convocation : 8 octobre 2024
Membres en exercice : 33
25 présents – 31 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Demande de subvention au Conseil régional pour le projet de construction et de modernisation d'équipements sportifs

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absents :

Sandrine RIOS
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

RAPPORTEUR : M. Mohammed TOUHAMI, conseiller municipal

EXPOSE : Vingt et un ans après son dernier passage, le Football Club Vauverdois (FCV) s'invite à nouveau au plus haut niveau régional. Cette belle performance nécessite des aménagements pour permettre l'homologation du terrain et l'accueil des joueurs et du corps arbitral dans la division régionale I.

Pour ce faire, la Fédération Française de Football (FFF) a visité les installations et constaté les aménagements auxquels la commune doit se conformer afin de permettre au FCV et aux clubs visiteurs d'évoluer dans les meilleures conditions pour la saison 2024-2025 concernant notamment le Stade RADELYEVITCH :

- Nécessité d'un classement en T4 avec un terrain de 105 m x 68 m. Or, à l'heure actuelle la pelouse naturelle est classée T5 avec une aire de jeu de 105 m x 66 m, il est donc nécessaire de réaliser des travaux pour agrandir la largeur du terrain.
- Hauteurs des buts : pour être homologués, il faut une hauteur de 2,44 m ; les buts devront être relevés.
- Vestiaires joueurs 1 et 2 : ils mesurent actuellement 22 m² ; en T4 les dimensions à respecter sont de 20 m², il n'y a pas de changement à prévoir.
- Vestiaires arbitres actuel : 6,6 m² ; en T4 les dimensions minimales sont de 8 m² pour la partie sèche, sans compter la douche, de nouveaux locaux devront être affectés.
- Bancs de touche, remplacements à prévoir pour répondre au cahier des charges de la Fédération.

Coût des travaux :

En réponse, la commune a réalisé un chiffrage des travaux et équipements nécessaires d'un coût total de 31912 euros (HT) 38 294 € (TTC) dont :

- Travaux d'aménagement du terrain de jeu : 18 850 euros (HT), 22 620 € (TTC)
- Sonorisation : coût de l'installation : 5 600 euros (HT) 6 720 € (TTC)
- Rehaussement des buts : sera réalisé en interne
- Vestiaires arbitres : affectation de nouveaux locaux supérieurs à 8 m² pour la partie sèche et sans la zone humide (douche).
- Petits travaux : serrures, isolation des zones humides, abaissement mur vestiaires joueurs, électricité et maçonnerie.
- Abris de touche posés sur des dalles béton à réaliser : 7462 euros (HT) 8 954,06 € (TTC)

PROPOSITION : Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à :

- demander des subventions auprès du Conseil Régional pour un montant de 10 000€ ;
- signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

- signer les dossiers de demande de subvention ainsi que toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2))

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 14 OCT. 2024

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....1.7.OCT.,.2024.
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8.OCT.,.2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

